

OFFICE FRANÇAIS DE PROTECTION
DES RÉFUGIÉS ET APATRIDES

201 Rue Carnot
94136 FONTENAY-SOUS-BOIS CEDEX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



M. MUTHUSAWMY

JURGEN DEANSEN
CHEZ FTDA
39 RUE DES CHEMINOTS
DOM N°223259
75018 PARIS

N° de courrier : SF1-011039 - 00 - 231220

N° de dossier : 2023-04-03419 - AF - VACA FR8
à rappeler impérativement
dans toute correspondance

M. MUTHUSAWMY
JURGEN DEANSEN
Né le 30/03/1999 à MAURICE

Fontenay-sous-Bois, le 21/12/2023

Monsieur,

Vous trouverez ci-joint une décision du Directeur général de l'OFPPA vous reconnaissant, ainsi que, le cas échéant, à vos enfants mineurs accompagnants pour lesquels une demande d'asile a été introduite et dont les noms figurent sur ladite décision, la qualité de réfugié.

Vous êtes désormais placé sous la protection juridique et administrative de l'Office. Ceci signifie, notamment, que l'Office est habilité à vous délivrer des documents d'état civil se substituant à ceux que vous ne pouvez plus obtenir des autorités de votre pays d'origine. Leur établissement sera facilité si vous faites parvenir au pôle Protection de l'Office tous les documents que celui-ci vous demandera et que vous détenez.

Un livret d'information pour les personnes reconnues réfugiées est disponible sur le site internet de l'OFPPA (rubrique Textes et documents / Documents utiles). Vous y trouverez les informations utiles sur les droits et les obligations des réfugiés ainsi que sur les démarches à accomplir auprès de l'OFPPA pour l'exercice de la protection internationale.

Conformément à l'arrêté du 29 mars 2022 modifiant l'arrêté du 27 avril 2021 pris en application de l'article R. 431-2 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, vous devez effectuer votre demande de titre de séjour ou de document de circulation pour étranger mineur (DCEM) au moyen du téléservice accessible à l'adresse suivante : administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr. Si vous rencontrez une difficulté dans le dépôt en ligne de votre demande, vous pouvez bénéficier d'un appui auprès du centre de contact citoyen accessible directement sur le site par formulaire de contact ou numéro de téléphone (appel gratuit). Vous pouvez également vous rendre sur rendez-vous au point d'accueil numérique dédié mis en place par la préfecture de votre lieu de résidence. Il n'est pas nécessaire de solliciter la copie de votre acte de naissance pour l'accomplissement de cette démarche.

Je vous informe par ailleurs que vous n'êtes plus en mesure de voyager que sous couvert d'un titre de voyage délivré par la préfecture, valable pour tous pays à l'exception de votre pays d'origine ni de prendre contact avec les autorités de ce pays. La demande de délivrance d'un titre de voyage pour étrangers doit être faite au moyen du téléservice accessible à l'adresse susmentionnée.

Dans le cas où l'une de vos enfants serait protégée par l'Office en raison du risque de mutilation sexuelle féminine auquel elle serait exposée en cas de retour dans son pays d'origine, il vous sera demandé, conformément à l'article L. 561-8 du CESEDA, de produire un certificat médical constatant l'absence de mutilation sexuelle. Un délai de cinq ans sera observé entre deux examens. Le refus de soumettre l'enfant à ces examens médicaux entraînera un signalement auprès du procureur de la République. A cet égard, je vous rappelle que porter atteinte à l'intégrité physique d'une jeune fille est en France une infraction et qu'en vertu de l'article 222-9 du code pénal, les « *violences ayant entraîné une mutilation ou infirmité permanente sont punies de dix ans d'emprisonnement et de 150.000 euros d'amende* » ; lorsque la victime a moins de 15 ans, cette peine est portée à 15 ans de réclusion criminelle, aux termes de l'article 222-10 du même code.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

Camille ROVEYAZ
Officière de protection



OFFICE FRANÇAIS DE PROTECTION
DES RÉFUGIÉS ET APATRIDES

201 Rue Carnot
94136 FONTENAY-SOUS-BOIS CEDEX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° de courrier : SF1-011039 -00 -231220

M. MUTHUSAWMY

N° de dossier : 2023-04-03419 - AF - VACA FR8
à rappeler impérativement
dans toute correspondance

JURGEN DEANSEN
CHEZ FTDA
39 RUE DES CHEMINOTS
DOM N°223259
75018 PARIS



DECISION D'ADMISSION AU STATUT DE REFUGIE

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OFFICE FRANCAIS DE PROTECTION DES
REFUGIES ET APATRIDES

Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile et notamment ses articles L. 511-1 et suivants, L. 512-1 et suivants, L. 513-1 et suivants, L. 121-7, R 531-6 et suivants ;

Vu les articles L. 531-24 et L. 531-26 du même code relatif au **placement en procédure accélérée**.

Vu la demande d'admission au bénéfice de l'asile présentée par

M. MUTHUSAWMY
JURGEN DEANSEN

né le 30/03/1999
de nationalité mauricienne
en date du 11/04/2023.

DECIDE

1. En application de l'article L. 511-1 du code susvisé, la qualité de réfugié est reconnue à

M. MUTHUSAWMY
JURGEN DEANSEN

Son statut sera régi par les dispositions de la Convention de Genève du 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés.

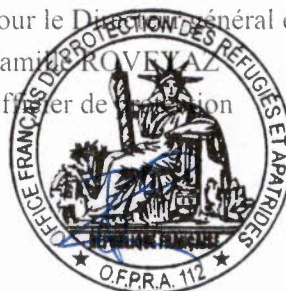
2. A compter de ce jour,

M. MUTHUSAWMY
JURGEN DEANSEN

est placé sous la protection juridique et administrative de l'Office en vertu de l'article L. 121-7 dudit code.

Fait à Fontenay-sous-Bois, le 20/12/2023.

Pour le Directeur général et par délégation
Camille ROVEYAZ
Officier de mission



Pièce(s) jointe(s) :

Ce document est mis à disposition dans votre espace numérique sécurisé, de même que la notice explicative du sens de la décision et le cas échéant le compte-rendu de votre entretien.

*Cette décision vous est notifiée par mise à disposition dans votre espace numérique personnel sécurisé, lequel ne vous sera plus accessible au-delà d'un délai de deux mois à compter de la présente notification. **Vous devez donc impérativement en conserver une copie papier et/ou numérique.***



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accord 1A2

OFPRA

You were granted refugee status in application of article L. 511-1 from the Code of Entry and Residence of Foreigners and the Right to Asylum.

لقد تم منح صفة اللاجئ لكم بناء على المادة 511-1 من قانون دخول وإقامة الأجانب وقانون اللجوء

511- (法语简称CESEDA) 第L. 511-1
依照《外国人入境、居留和避难权益法》(法语简称CESEDA) 第L. 511-1
1条先行政法规·依法授予您难民身份

Se le ha concedido el estatuto de refugiado en virtud del artículo L. 511-1 del Código sobre entrada y estancia de extranjeros y derecho de asilo.

Вам предоставлен статус беженца в соответствии со статьей L. 511-1 Кодекса о въезде и пребывании иностранцев и о праве на убежище.

Juve ju është dhënë statusi i refugjatis në mbështetje të nenit L. 511-1 të Kodit mbi hyrjen dhe qëndrimin e të huajve dhe të drejtën e azilit.

Ձեզ քաղաքական ապաստանի կարգավիճակ է շնորհվել և կիրառումն ապաստանի իրավունքի և օտարերկրյա քաղաքացիների մուտքի և բնակության օրենսգրքի L. 511-1 հոդվածի:

বিদেশীদের এদেশে প্রবেশ, অবস্থান এবং আশ্রয় প্রার্থনার অধিকার সংক্রান্ত আইনের L.৫১১-১ নম্বর ধারা অনুযায়ী আপনাকে শরণার্থী হিসেবে স্বীকৃতি প্রদান করে এদেশে আশ্রয় দেওয়া হল।

Yo ba ou estati refijye sou baz atik L. 511-1 kòd antre ak sejou etranje ak dwa pou jwenn azil la.

Ondimami kokengelama na mboka kolandana na nkoma ya mobeko L. 511-1 ya ndingisa ya kokota pe kofanda ya baraya pe mobeko ya bofandi o'ekolo eye

غير ملکوں کے داخلہ اور انکی رہائشی اور پناہ کے حق کے ضابطہ آرٹیکل L. 511-1 کے مطابق آپ کو ریفوجی کا درجہ دیا گیا ہے

«طبق ماده ال 511-1 قانون ورود و اقامت اتباع خارجی و حق پناهندي، به شما وضعیت پناهندي اعطا شده»

O estatuto de refugiado lhe foi concedido em aplicação do artigo L. 511-1 referente ao código de entrada e de residência dos estrangeiros e do direito de asilo.

Vi s-a acordat statutul de refugiat în temeiul articolului L. 511-1 din Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (Codul privind intrarea și șederea străinilor și dreptul de azil).

U skladu sa članom L.511-1 Zakona o strancima i njihovom pravu na azil dobili ste status izbeglice.

Umekubaliwa ukimbizi kutokana na artikolo L-511-1 ya sheria ya kuingiya na kueshi Ufaransa na sheria ya ukimbizi.

வெளிநாட்டவர்கட்கான துறைமதல், வசித்தல் மற்றும் புகலிட உரிமை சட்டத்தின் 511-1 ஆவது பிரிவின்படி உங்களுக்கு அகதி அந்தஸ்து வழங்கப்பட்டுள்ளது.

Yabancıların ülkeye girişi ve oturumu ile iltica hakkı'na dair kanunun L.511-1 maddesi uyarınca size mülteci statüsü hakkı tanınmıştır.

OFFICE FRANÇAIS DE PROTECTION
DES RÉFUGIÉS ET APATRIDES

201 Rue Carnot
94136 FONTENAY-SOUS-BOIS CEDEX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° de courrier : SF1-011039 -00 - 231220

M. MUTHUSAWMY

N° de dossier : 2023-04-03419 - AF - VACA FR8
à rappeler impérativement
dans toute correspondance

JURGEN DEANSEN
CHEZ FTDA
39 RUE DES CHEMINOTS
DOM N°223259
75018 PARIS

Fontenay-sous-Bois, le 21/12/2023

DEMANDE DE PIECES OU DE RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Vous êtes désormais sous la protection juridique et administrative de l'OFPPA.

Conformément à l'arrêté du 29 mars 2022 modifiant l'arrêté du 27 avril 2021 pris en application de l'article R. 431-2 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, vous devez effectuer votre demande de **titre de séjour** ou de document de circulation pour étranger mineur (DCEM) au moyen du téléservice accessible à l'adresse suivante : <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/>. Si vous rencontrez une difficulté dans le dépôt en ligne de votre demande, vous pouvez bénéficier d'un appui auprès du centre de contact citoyen accessible directement sur le site par formulaire de contact ou numéro de téléphone (appel gratuit). Vous pouvez également vous rendre sur rendez-vous au point d'accueil numérique dédié mis en place par la préfecture de votre lieu de résidence.

Si vous êtes bénéficiaire du statut d'apatride ou si vous avez obtenu le statut de réfugié ou la protection subsidiaire à la suite d'une demande d'asile qui n'a pas été enregistrée dans un Guichet Unique pour Demandeurs d'Asile (notamment si la protection internationale vous a été accordée dans le cadre d'un programme de réinstallation), vous êtes invité à vous présenter à la préfecture de votre domicile, muni de la décision de l'OFPPA ou CNDA, afin de solliciter la délivrance du titre de séjour correspondant à votre nouveau statut.

Il n'est pas nécessaire de solliciter la copie de votre acte de naissance pour l'accomplissement de cette démarche.

Je vous informe par ailleurs que vous n'êtes plus en mesure de voyager que sous couvert d'un titre de voyage délivré par la préfecture, valable pour tous pays à l'exception de votre pays d'origine ni de prendre contact avec les autorités de ce pays. La demande de délivrance d'un titre de voyage pour étrangers doit être faite au moyen du téléservice accessible à l'adresse susmentionnée.

Afin d'être en mesure d'établir les documents correspondant à votre situation, vous voudrez bien adresser à l'OFPPA, **par courrier postal exclusivement**, les documents suivants :

- La fiche familiale de référence jointe sous ce pli, dûment complétée, datée et signée
 - L'original de votre acte de naissance
 - L'original de votre titre de voyage (passeport ou laissez-passer)
 - L'original de votre carte d'identité nationale
-
- En cas de mariage, l'original de votre acte de mariage ou la copie intégrale de l'acte de mariage (si mariage en France). A défaut, pour les pays concernés, il convient d'indiquer le **nom marital** choisi par les époux.
 - La photocopie de l'acte de naissance de votre conjoint
 - En cas de décès du conjoint, photocopie de son acte de décès
 - En cas de divorce, photocopie de votre acte de divorce
 - En cas de PACS, photocopie du récépissé d'enregistrement

Les documents en langue étrangère doivent être accompagnés de leur traduction opérée par un expert traducteur assermenté près les tribunaux français ou une association agréée.

En cas d'impossibilité de fournir les documents demandés, il convient d'en fournir les raisons par écrit.

Les documents que la Cour nationale du droit d'asile ne vous aurait pas restitués doivent lui être demandés directement.

Un livret d'information pour les personnes bénéficiant d'une protection internationale est disponible sur le site internet de l'OFPPA (<https://www.ofppa.gouv.fr/mes-droits-et-obligations>). Vous y trouverez les informations utiles sur leurs droits et leurs obligations ainsi que sur les démarches à accomplir auprès de l'OFPPA pour l'exercice de la protection internationale.

Pour savoir comment bien remplir votre fiche familiale de référence, vous pouvez aller sur ce lien : <https://refugies.info/fiche-ffr>. Ce site internet, Réfugiés.info, est traduit en plusieurs langues, avec la possibilité d'écouter le texte.

OFFICE FRANÇAIS DE PROTECTION
DES RÉFUGIÉS ET APATRIDES

201 Rue Carnot
94136 FONTENAY-SOUS-BOIS CEDEX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



N° de courrier : SF1-070107-00 - 231220

N° de dossier : 2023-04-03419 - AF - VACA FR8
à rappeler impérativement dans toute correspondance

CR

ÉTAT CIVIL - FICHE FAMILIALE DE RÉFÉRENCE

Cette fiche est une attestation sur l'honneur qui servira à l'établissement de vos documents et de l'attestation adressée à la préfecture en vue de la délivrance du titre de séjour correspondant à votre statut. Elle permettra à l'OFPRA de certifier votre situation familiale en cas de demande de regroupement familial.

Si les informations ne correspondent pas à vos déclarations précédentes (notamment formulaire asile OFPRA et entretien à l'OFPRA), vous voudrez bien apporter vos explications circonstanciées sur papier libre.

N ° de dossier ① VOTRE IDENTITE

OFPRA NOM de naissance (en majuscules)

----- Prénom(s)

Adresse

Adresse mail Téléphone portable

Sexe : M ☐ F ☐

Date de naissance

Ville et pays de naissance

NOM de votre père (en majuscules)

Prénom(s) de votre père

NOM de votre mère (en majuscules)

Prénom(s) de votre mère

② VOTRE SITUATION DE FAMILLE ACTUELLE

Célibataire ☐ Marié(e) ☐ Concubin(e) ☐ Divorcé(e) ☐ Veuf/Veuve ☐

S'il y a lieu, date du mariage : Lieu de célébration (ville et pays)

jour mois année

Autorité qui a célébré le mariage : Civile ☐ Religieuse ☐ Autre (préciser) ☐

Si mariage religieux, coutumier ou traditionnel, a-t-il été enregistré par les autorités civiles ? Oui ☐ Non ☐

Si oui, date et lieu de l'enregistrement civil

NOM pris après le mariage par chacun des époux

En cas de divorce, date de l'événement : Lieu (ville et pays).....
jour mois année Autorité

NOM pris après le divorce par chacun des époux

En cas de décès du conjoint, date : Lieu (ville et pays).....
jour mois année

N ° de dossier

③ S'il y a lieu, votre époux(se)/concubin(e) actuel(le)

OFPRA

NOM de naissance (en majuscules)

(s'il y a lieu)

Prénom(s).....

Lieu de résidence actuel

Sexe : M ☐ F ☐

Date de naissance

Ville et pays de naissance

NOM de son père (en majuscules)

Prénom(s) de son père

NOM de sa mère (en majuscules)

Prénom(s) de sa mère

Enfants issus du mariage ou du concubinage actuel

(A remplir qu'ils résident ou non en France)

NOM (en majuscules)	Prénom(s)	Sexe M ou F	Date de naissance	Ville et pays de naissance	Lieu de résidence actuel ou date du décès	n° de dossier OFPRA (s'ils en ont un)

④ MARIAGE OU UNION LIBRE ANTERIEUR(E)

(A ne remplir que si vous avez contracté plusieurs mariages ou si vous avez des enfants issus d'une autre union)

S'il y a lieu, date du mariage :
jour mois année

Lieu de célébration (ville et pays) :
.....

Autorité qui a célébré le mariage : Civile ☐ Religieuse ☐ Autre (préciser) ☐

Si mariage religieux, coutumier ou traditionnel, a-t-il été enregistré par les autorités civiles ? Oui ☐ Non ☐

Si oui, date et lieu de l'enregistrement civil :

NOM pris après le mariage par chacun des époux :

En cas de divorce, date de l'événement : Lieu (ville et pays) :
jour mois année Autorité :

NOM pris après le divorce par chacun des époux :

N° de dossier **Identité de l'époux(se) ou du/de la concubin(e) antérieur(e)**

OFPPA

(s'il y a lieu) : NOM de naissance (en majuscules) :

----- Prénom(s) :

Lieu de résidence actuel :

Sexe : M ☐ F ☐

Date de naissance :

Ville et pays de naissance :

NOM de son père (en majuscules) :

Prénom(s) de son père :

NOM de sa mère (en majuscules) :

Prénom(s) de sa mère :

En cas de décès du conjoint, date Lieu (ville et pays) :
jour mois année

Enfants issus du mariage ou de l'union libre antérieur(e)

(A remplir qu'ils résident ou non en France)

NOM (en majuscules)	Prénom(s)	Sexe M ou F	Date de naissance	Ville et pays de naissance	Lieu de résidence actuel ou date du décès	n° de dossier OFPPA (s'ils en ont un)

⑤ MARIAGE OU UNION LIBRE ANTERIEUR(E)

(A ne remplir que si vous avez contracté plusieurs mariages ou si vous avez des enfants issus d'une autre union)

S'il y a lieu, date du mariage :
jour mois année

Lieu de célébration (ville et pays) :
.....

Autorité qui a célébré le mariage : Civile ☐ Religieuse ☐ Autre (préciser) ☐

Si mariage religieux, coutumier ou traditionnel, a-t-il été enregistré par les autorités civiles ? Oui ☐ Non ☐

Si oui, date et lieu de l'enregistrement civil :

NOM pris après le mariage par chacun des époux :

En cas de divorce, date de l'événement : Lieu (ville et pays) :
jour mois année Autorité :

NOM pris après le divorce par chacun des époux :

N° de dossier **Identité de l'époux(se) ou du/de la concubin(e) antérieur(e)**

OFPPA

(s'il y a lieu) : NOM de naissance (en majuscules) :

----- Prénom(s) :

Lieu de résidence actuel :

Sexe : M ☐ F ☐

Date de naissance :

Ville et pays de naissance :

NOM de son père (en majuscules) :

Prénom(s) de son père :

NOM de sa mère (en majuscules) :

Prénom(s) de sa mère :

En cas de décès du conjoint, date Lieu (ville et pays) :
jour mois année

Enfants issus du mariage ou de l'union libre antérieur(e)

(A remplir qu'ils résident ou non en France)

NOM (en majuscules)	Prénom(s)	Sexe M ou F	Date de naissance	Ville et pays de naissance	Lieu de résidence actuel ou date du décès	n° de dossier OFPPA (s'ils en ont un)

Votre attention est appelée sur le fait que seul le procureur du tribunal de grande instance de Paris est compétent pour la rectification des certificats d'état civil établis par l'OFPPA.

Je soussigné(e) (NOM et Prénom(s))

.....

Certifie sur l'honneur l'exactitude des informations portées sur la présente fiche.

A..... Le.....

(signature)

Cette fiche familiale de référence (4 pages) est à renvoyer à l'OFPPA par voie postale uniquement, datée, signée et accompagnée des documents demandés.